

Catégorie

Motocyclette

Marque

PEUGEOT

Désignation du type / Signe de reconnais.

176 GS

Bordereau-type

N° 1178

Moyens de reconnaissance du type Désignation "176 GS" à l'avant sur tube de direction, sur plaquette  
 N° de châssis frappé A l'avant s/tube de direction, sur plaquette rivée  
 N° de moteur frappé A gauche, à l'avant sur fixation du carter moteur  
 Constructeur du châssis Cycles PEUGEOT, BEAULIEU - VALENTIGNEY (Doubs) F  
 Constructeur du moteur Cycles PEUGEOT, BEAULIEU - VALENTIGNEY (Doubs) F

**MOTEUR** PEUGEOT  
 Marque et type 176 GS  
 Genre Monocyl. vertical  
 Carburant Benzine/huile  
 Nombre cyl. 1 Temps 2  
 Alésage 60 mm.  
 Course 60 mm.  
 C.V.-Impôt 0,864  
 Cylindrée totale 170 cm<sup>3</sup>  
 C.V. frein 10  
 Refroidissement Air  
 Empl. du moteur Centre en bas

**CHASSIS**  
 Nombre d'essieux 2  
 Entraînement sur roue arrière (chaîne)  
 1. Frein A pied : Mécanique, à tambour, à tringle, sur roue arrière  
 2. Frein A main : Mécanique, à tambour, à câble, sur roue avant  
 3. Frein —  
 Frein de remorque —  
 Direction Guidon normal av. frein direct.  
 Crochet de remorque —  
 Nombre de vit. avant 4  
 Vit. en l<sup>re</sup> vit. en prise dir. 115 km/h.

**CARROSSERIE**  
 Constructeur Cycles PEUGEOT  
 BEAULIEU-VALENTIGNEY  
 Genre/Forme Motocyclette  
 Nombre de portes —  
 Nombre de places ass. \*) Total 2  
 Avant — Milieu — Arrière —  
 Nombre de places debout —  
 Pour motos: Siège arrière \*)  
 Sidecar —

**POIDS ET PNEUMATIQUES**

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (Art. 11 RE) . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . . . . . 2. personnes . .	kg.	kg.	— kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) av. sge double . .	52 kg.	62 kg.	114 kg.
Charge utile . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion/remorque) . . . . .			— kg.
Pneumatiques: Dimension . . . . .	3.00 - 19 ( 25 x 3 )		simples / <del>double</del>
Capacité de charge (par pneu 220 kg.) . . . . . par essieu	220 kg.	220 kg.	

ATTESTATION DE TYPE

COMMISSION D'EXPERTISE - TYPE DE VHC. A MOT.

**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

6 V.

Syst. anti-éblouissant Ampoule Bilux à cuiller (jaune)  
 Feux rouges 1, combiné + 1 pastille réfléchissante  
 Eclairage du N° de contr. 1, combiné  
 Emplacement —  
 Essui-glace —

1 avertisseur électrique

Phares: Marque CIBIE  
 1, en haut à gauche à  
 1, extérieur du phare  
 Feux de position  
 Feux stop

Indicateurs de direction: Syst. —

**DIMENSIONS**

Voie { avant — mm.  
 arrière — mm.

Largueur hors-tout AV. 685 mm.

Empattement 1'255 mm.

Longueur hors-tout 1'975 mm.

Hauteur (non chargé) 980 mm.

Garde au sol 120 mm.

Porte à faux, arrière — mm.

Crochet de remorque (haut. dep. sol) — mm.

Crochet de remorque (porte à faux) — mm.

Diamètre de braquage ext. gauche — mm.

Diamètre de braquage ext. droite — mm.

Haut. sgs double dep. le sol 750 mm.

750 mm

Dim. intérieures

Longueur du pont de charge

mm.

Largueur du pont de charge

mm.

Hauteur intérieure

mm.

Haut. du pont dep. le sol

mm.

Ridelles (hauteur)

mm.

**OBSERVATIONS**

\*) Motocyclette équipée d'un siège double marque "AURORA" avec rebord arrière.  
 Longueur 600 mm. Largeur AV 250 mm AR 250 mm

**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. R)**  
 Bruit de l'échappement : A 7 m. Intégalement

Au ralenti = 84 Phons  
 Au régime max. d'utilisation, av. Circomax = 96 Phons  
 A plein régime, 3 sec. = 100 Phons

Trop bruyant - Le dispositif doit être amélioré de telle façon que le maximum fixé de 85 Phons ne puisse être dépassé (lettre-circ. du DFPJ du 15. 4.1953)

Lieu et date de l'expertise-type

BERNE, le 25. 6. 1953

La commission d'expertises-types

Motocyclette	PEUGEOT		N. 1178
--------------	---------	--	------------

T. No. 1'178 Motorrad PEUGEOT

B. Juli/August 53

Dieser Typ PEUGEOT 176 G.S. ist mit einem am Scheinwerfer aussen links angebrachten Standlicht (nach vorn weiss, nach hinten rot leuchtend), an Batterie angeschlossen, ausgerüstet. Dieses System ist ausdrücklich bewilligt.